



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Qu'est-ce qu'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) ?

Vérfié le 10 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

Lors d'un procès devant une juridiction *judiciaire: titleContent* ou *administrative: titleContent*, vous pouvez contester la loi qui est appliquée si vous estimez qu'elle est contraire aux droits et libertés garantis par la Constitution. Vous pouvez poser une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) avant que l'affaire ne soit jugée. Si toutes les conditions sont réunies, c'est le Conseil constitutionnel qui va examiner la loi contestée et décider si elle ne doit plus être appliquée.

Voir l'infographie "QPC : résumé de la procédure"

### Qu'est-ce qu'une QPC ?

Lors d'un procès, si vous estimez qu'une loi est contraire aux droits et libertés garantis par la Constitution, vous pouvez poser une QPC avant que l'affaire ne soit jugée.

La QPC sera d'abord examinée par la juridiction devant laquelle le procès est en cours.

Après examen, elle peut être transmise au Conseil constitutionnel.

Le Conseil constitutionnel juge alors si la loi est conforme aux droits et libertés garantis par la Constitution.

Seules les lois peuvent être contestées dans le cadre d'une QPC.

Droits et libertés garantis par la Constitution

Les droits et libertés sont issus de la Constitution de 1958 et des textes auxquels renvoie le Préambule de la Constitution.

Le Préambule de la Constitution renvoie aux textes suivants :

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- Préambule de la Constitution de 1946
- Charte de l'environnement de 2004

**⚠ Attention :** vous ne pouvez pas invoquer un texte de droit international comme la Convention européenne des droits de l'Homme.

Lois concernées

Le texte contesté doit être de nature législative, c'est-à-dire une loi ou une partie de celle-ci. Les textes réglementaires tels qu'un décret ou un arrêté ne peuvent pas faire l'objet d'une QPC.

Le texte contesté doit être directement applicable à votre cas. Par exemple, si vous êtes poursuivi pour avoir enfreint tel article de loi.

### Conditions

Avant qu'une affaire ne soit jugée, les parties à un procès civil ou administratif ( *demandeur: titleContent* et *défendeur: titleContent*) ou à un procès pénal (mis en cause, partie civile, *ministère public: titleContent*) peuvent poser une QPC.

La QPC peut être posée quel que soit le type de litige (civil, pénal, administratif).

Elle peut être posée lors du premier procès ou lors d'un recours ( *appel: titleContent*, *pourvoi en cassation* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1382>) ou *en recours devant le Conseil d'État* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2496>)).

En matière pénale, si c'est une affaire *criminelle: titleContent*, la QPC ne peut être posée que devant le juge d'instruction. Une QPC ne peut pas être posée devant la cour d'assises.

La QPC doit être posée par écrit et comporter une justification, c'est-à-dire expliquer pourquoi la loi est contestée. Cet écrit doit toujours être à part des autres *conclusions: titleContent* données à la juridiction.

Si un avocat est obligatoire dans une affaire, c'est l'avocat qui va poser la QPC devant le tribunal ou la cour.

Où s'adresser ?

- [Avocat](https://www.cnb.avocat.fr/annuaire-des-avocats-de-france) ↗ (https://www.cnb.avocat.fr/annuaire-des-avocats-de-france)

## 1ère étape : examen de la QPC par les juridictions

La juridiction devant laquelle la question est posée doit faire un premier examen.

La juridiction saisie d'une QPC doit examiner les points suivants :

- Si la loi est applicable au litige ou à la procédure
- Si la loi n'a pas déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel (sauf changement des circonstances)
- Si la question posée a un caractère sérieux ou nouveau

Lorsqu'une QPC est posée devant un tribunal ou devant une cour d'appel (judiciaire ou administratif), un examen doit se faire immédiatement.

Lorsqu'une QPC est posée devant la Cour de cassation ou le Conseil d'État, un examen doit se faire dans un délai de 3 mois.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Si les conditions de la QPC ne sont pas réunies

Si la QPC était posée devant un tribunal ou devant une cour d'appel (judiciaire ou administratif), elle n'est pas transmise à la Cour de cassation ou au Conseil d'État. La procédure reprend son cours.

Si la QPC était posée devant la Cour de cassation ou le Conseil d'État, elle n'est pas transmise au Conseil constitutionnel. La procédure reprend son cours.

➡ **A savoir :** aucun recours n'est possible si la QPC n'est pas transmise.

Si les conditions de la QPC sont réunies

La QPC est transmise à la Cour de cassation si elle a été posée devant un tribunal ou une cour d'appel judiciaire.

La QPC est transmise au Conseil d'État si elle a été posée devant un tribunal administratif ou une cour d'appel administrative.

La QPC est transmise au Conseil constitutionnel si elle a directement été posée devant la Cour de cassation ou devant le Conseil d'État.

## 2ème étape : traitement de la QPC par le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel doit rendre sa décision dans un délai de 3 mois.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Si le Conseil constitutionnel déclare la loi conforme à la Constitution

La loi est maintenue, elle continue de s'appliquer. Toutefois, le Conseil constitutionnel peut apporter des précisions sur la façon d'appliquer la loi.

L'affaire peut reprendre son cours. La loi en question continue de s'appliquer en tenant compte éventuellement des précisions du Conseil constitutionnel.

Si le Conseil constitutionnel déclare la loi contraire à la Constitution

La loi en question est abrogée, c'est-à-dire qu'elle est supprimée, elle ne peut plus s'appliquer. Cette suppression peut être immédiate ou reportée à une date fixée par le Conseil constitutionnel, le temps qu'une nouvelle loi soit votée.

L'affaire peut reprendre son cours, mais la loi concernée ne peut plus être appliquée.

✍ **A noter :** il est impossible de faire appel d'une décision du Conseil constitutionnel.

## Textes de loi et références

- Constitution du 4 octobre 1958 : article 61-1 ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019241077&cidTexte=LEGITEXT000006071194)  
*Dépôt d'une QPC*
- Ordonnance n°58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069199)  
*Procédure de la QPC (articles 23-1 à 23-12)*
- Code de procédure civile : articles 126-1 à 126-7 ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021843079&cidTexte=LEGITEXT000006070716)

Traitement de la QPC par le juge civil

- Code de procédure pénale : articles R\*49-21 à R\*49-29 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021843128&cidTexte=LEGITEXT000006071154) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021843128&cidTexte=LEGITEXT000006071154)

Traitement de la QPC par le juge pénal

- Code de justice administrative : articles LO771-1 à LO771-2 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021450792&cidTexte=LEGITEXT000006070933) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021450792&cidTexte=LEGITEXT000006070933)

Traitement de la QPC par le juge administratif

#### Pour en savoir plus

- La question prioritaire de constitutionnalité (QPC) (PDF - 1.4 MB) [↗](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/QPC/QPC_guide_pratique.pdf) (http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank\_mm/QPC/QPC\_guide\_pratique.pdf)  
*Conseil constitutionnel*
- La question prioritaire de constitutionnalité [↗](https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/23811-la-question-prioritaire-de-constitutionnalite-qpc) (https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/23811-la-question-prioritaire-de-constitutionnalite-qpc)  
*Vie-publique.fr*

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

#### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

#### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

